

INSCRIPTION SCOLAIRE

Education-Jeunesse

8, avenue Saint François de Sales
74200 Thonon-les-Bains
service-education@ville-thonon.fr
04 50 70 69 43

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
(fermé le jeudi matin)

L'école est obligatoire pour les enfants dès l'âge de 3 ans ou dans l'année de leurs 3 ans. L'inscription se fait pour l'entrée à l'école maternelle ou lors de changement de domicile.

Qui peut effectuer cette démarche ?

- ◀ Parent(s) ou représentants légaux des enfants en âge d'être scolarisés (c'est-à-dire à partir de 3 ans ou l'année des 3 ans) résidant à Thonon.

Comment effectuer cette démarche ?

- ◀ Créer un compte "Espace citoyens" et réaliser un bulletin d'inscription OU en présentiel, en complétant le formulaire "Inscription scolaire (pour l'année scolaire à venir)" disponible au service Education. Des ordinateurs et une assistance sont disponibles dans nos maisons de quartiers. Le service Education-Jeunesse est en libre accès, sans prise de rendez-vous.

<https://www.espace-citoyens.net/thonon-les-bains>

Quand effectuer cette démarche ?

- ◀ Du mois de février à fin avril pour les scolarisations de l'année suivante. Inscription possible tout au long de l'année scolaire pour les nouveaux arrivants sur la commune.

Quels sont les documents à fournir ?

- ◁ Justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom ou si vous êtes hébergé : facture, pièce d'identité au nom de l'hébergeant et attestation sur l'honneur d'hébergement
- ◁ Livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- ◁ Les 2 livrets pour les familles recomposées et le jugement de divorce

Quels sont les délais ?

- ◁ Le dossier est traité dans les 15 jours suivant son dépôt en ligne ou papier

A quel tarif ?

- ◁ Cette démarche est gratuite